



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

ATTENDU que lors de sa séance extraordinaire tenue le 26 mai 2022, le Conseil municipal de la Ville de Thurso a adopté le règlement n° 06-2022;

ATTENDU que l'approbation a été obtenue par la MRC de Papineau ;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Règlement n° 06-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2021 afin d'agrandir les zones MX-a 150, MX-b 157 et R-d 151, de remplacer le nom de la zone P-a 154 par I-a 154 et établir les dispositions de la zone I-a 154 est entré en vigueur le 16 juin 2022.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Greffier-Trésorier, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce vingt-deuxième jour
de juin deux mille vingt-deux (2022).*

Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO